



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
4 décembre 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Décisions administratives d'attribution de marchés :

- Marché à procédure adaptée relatif à « ARD - Travaux de mise en conformité de la station carburant » Lots n°1 et n°2 - Entreprise « Castres Équipement »

❖ Personnel départemental :

✓ Recrutements / affectations :

- Sonia DUCHAMP
- Fabienne GRAS
- Caroline MIOLETTI
- Chantal GILLET
- Catherine BEUZEBOC DAVIN
- Elise DECLERCQ
- Laure DI FURIA-FACHE
- Marianne RAMOS-CALADO
- Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU
- Delphine BENOIT
- Christelle VERDALLE

✓ Autres :

- Marielle FERRARIS
- Karine LIMOUZIN
- Céline PIERROT

❖ Divers :

- Composition de la commission de validation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

**DECISIONS ADMINISTRATIVES
D'ATTRIBUTION DE MARCHES**



DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet du marché

ARD - Travaux de mise en conformité de la station carburant

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
01	VRD / Maçonnerie
02	Stockage et distribution

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	03/06/2024	24-64204	03/06/2024
Marches-publics.info	03/06/2024		03/06/2024

Date et heure limites de réception des offres

mercredi 03 juillet 2024 à 12:00

Délai de validité des offres

120 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 4

Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Pour le lot n°01 - VRD / Maçonnerie - Estimation HT : 40 965,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	2	CASTRES EQUIPEMENT 590 rue des Cateliers 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Conforme	95.0	
2	1	JMTP 605 route de la Freissinouse 05000 PELLEAUTIER	Conforme	81.77	
3	3	TOKHEIM SERVICES france Centre d'Affaires La Boursidière 92350 LE PLESSIS- ROBINSON	Conforme	77.77	

Pour le lot n°02 - Stockage et distribution - Estimation HT : 131 800,00 €

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observation
1	2	CASTRES EQUIPEMENT 590 rue des Cateliers 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Conforme	95.34	
2	3	TOKHEIM SERVICES france Centre d'Affaires La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Conforme	80.0	
3	4	GRISONI PRODUITS ET SERVICES 465 allée des Sardenas ZI des Sardenas 13680 LANCON-PROVENCE	Conforme	74.43	

Décision sur les offres

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT	Note
01	CASTRES EQUIPEMENT 590 rue des Cateliers 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Courriel : lancon@catres-equipement.com SIRET : 51908597100066	39 218,62 € <i>TF</i> 29 462,82 € <i>TO001</i> 9 755,80 €	95.0
02	CASTRES EQUIPEMENT 590 rue des Cateliers 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Courriel : lancon@catres-equipement.com SIRET : 51908597100066	97 531,00 € <i>TF</i> 62 691,00 € <i>TO001</i> 34 840,00 €	95.34

Motifs du choix de l'offre retenue

Lot(s)	Motif du choix	Observations
01	Offre économiquement la plus avantageuse	
02	Offre économiquement la plus avantageuse	

F - Signature de l'organisme acheteur

A Gap, le 1-4 NOV. 2024

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Le Président du Département

Le Président

Jean-Marie BERNARD

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS

ARRETE DU / 5 NOV. 2024

OBJET : Recrutement de Madame Sonia DUCHAMP, dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, au grade de Rédacteur stagiaire, par la voie du détachement pour stage.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005240725001727 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'attestation de réussite du Centre de Gestion du Var délivrée à Madame Sonia DUCHAMP pour son admission au concours de Rédacteur territorial ;

- VU** l'avis favorable du supérieur hiérarchique de Madame Sonia DUCHAMP ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

- ARTICLE 1^{er}** : Madame Sonia DUCHAMP, née [REDACTED], est recrutée dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, au grade de Rédacteur stagiaire, à compter du **1^{er} novembre 2024**, par la voie du détachement pour stage.
- ARTICLE 2** : Madame Sonia DUCHAMP est classée et rémunérée comme suit :
- Au 1^{er} novembre 2024 :**
- Rédacteur stagiaire**
- 7^{ème} échelon (IB 452 – IM 401)**
- avec une ancienneté retenue au 29 octobre 2024**
- ARTICLE 3** : La résidence administrative de Madame Sonia DUCHAMP est fixée à Gap.
- ARTICLE 4** : Madame Sonia DUCHAMP exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.
- ARTICLE 5** : Madame Sonia DUCHAMP devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont elle relève.
- ARTICLE 6** : Madame Sonia DUCHAMP pourra être titularisée à l'issue d'un stage d'un an au vu des rapports établis par son supérieur hiérarchique et le Directeur du CNFPT.
- ARTICLE 7** : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

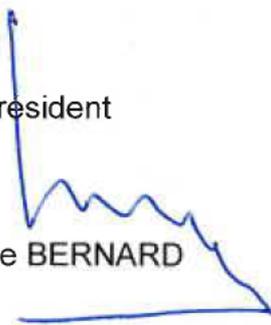
PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD



DESTINATAIRES :

- M. le Directeur du CNFPT
- Mme Sonia DUCHAMP
- Paye
- Dossier

FLUX DÉMATÉRIALISÉS :

- Recueil des Actes Administratifs
- Contrôle de Légalité

Gap, le 14 NOV. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Fabienne GRAS, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, est affectée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en qualité de Référent administratif de la CRIP (cotation RIFSEEP B2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Fabienne GRAS est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

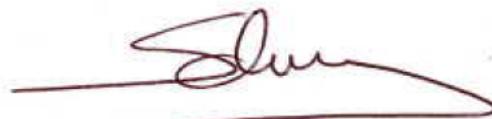
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Fabienne GRAS
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 14 NOV. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Caroline MIOLETTI, Attaché, est affectée à l'Unité MNA et adoption en qualité de Responsable de l'Unité MNA et adoption (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Caroline MIOLETTI est fixée au Site Maurice Garnier à Gap.

NOTIFICATION

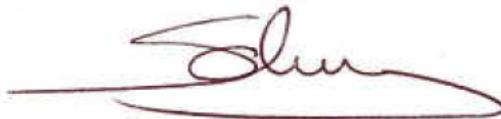
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Caroline MIOLETTI
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le **14 NOV. 2024**

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Chantal GILLET, Conseiller socio-éducatif, est affectée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes en qualité de Responsable de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (cotation RIFSEEP A3).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Chantal GILLET est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

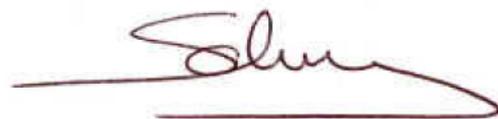
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Chantal GILLET
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le **14 NOV. 2024**

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN, Attaché principal, est affectée au service Aide Sociale à l'Enfance en qualité de Chef du service Aide Sociale à l'Enfance (cotation RIFSEEP A3).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

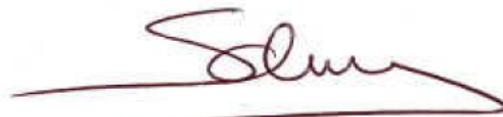
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Catherine BEUZEBOC-DAVIN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 14 NOV. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Elise DECLERCQ, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, est affectée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en qualité de Référent administratif de la CRIP (cotation RIFSEEP B2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Elise DECLERCQ est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

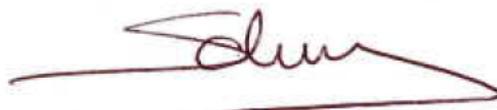
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Elise DECLERCQ
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 24 OCT. 2024

**DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la modification du poste de « responsable des opérations foncières » en « responsable des opérations foncières et adjoint au chef du service foncier immobilier » ;
- SUR** l'avis du Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : Madame Laure DI FURIA-FACHE, Technicien principal de 2^{ème} classe est affectée sur le poste d'Adjoint au Chef du Service foncier immobilier et responsable des opérations foncières (cotation RIFSEEP B2/A3) au sein du Service Foncier Immobilier, à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Laure DI FURIA-FACHE est fixée au site Saint-Louis, à GAP.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

- la Chef du Service Foncier Immobilier
- Laure DI FURIA-FACHE
- Paye
- Dossier
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Référent fonctionnel
- Direction du Numérique, de la Modernisation et de la Relation Citoyenne

Gap, le 127 NOV. 2024

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la décision d'affectation en date du 14 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la modification de l'intitulé du poste de travail ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de la décision d'affectation du 14 novembre 2024 concernant l'affectation de l'agent est modifié comme suit :

À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Marianne RAMOS-CALADO, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est affectée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en qualité de Secrétaire en charge des Assistants Familiaux (cotation RIFSEEP C2).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Marianne RAMOS-CALADO est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

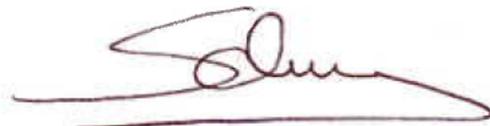
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marianne RAMOS-CALADO
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 27 NOV. 2024

**DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la décision d'affectation en date du 14 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la modification de l'intitulé du poste de travail ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de la décision d'affectation du 14 novembre 2024 concernant l'affectation de l'agent est modifié comme suit :

À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est affectée à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en qualité de Rédacteur en charge des accueils (cotation RIFSEEP B3).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

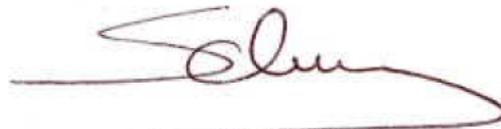
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marjorie GUIGNIER-MORANDEAU
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 27 NOV. 2024

DECISION D'AFFECTATION MODIFICATIVE

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la décision d'affectation en date du 24 octobre 2024 ;

CONSIDERANT la modification de l'intitulé du poste de Médecin Directeur ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : L'article 1er de la décision d'affectation du 24 octobre 2024 concernant l'affectation de l'agent est modifié comme suit :

Madame Delphine BENOIT, Médecin Hors Classe, est affectée sur le poste de Médecin Directeur et Coordinateur des missions de Protection Maternelle et Infantile (cotation RIFSEEP A2) au sein du Centre de Santé Sexuelle à compter du 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Delphine BENOIT est fixée à la Maison des Solidarités de Gap – Cézanne.

NOTIFICATION

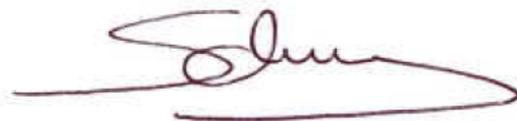
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Delphine BENOIT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 03 DEC. 2024

DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le recrutement de Madame Christelle VERDALLE par voie de mutation ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Référent technique des Modes d'Accueil ;
- SUR** proposition de la Directrice Générale Adjointe chargée du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame Christelle VERDALLE, Éducateur de jeunes enfants, est affectée sur le poste de Référent technique des Modes d'Accueil (cotation RIFSEEP A4) au sein du service Prévention Santé et Offre d'Accueil, à compter du 1^{er} décembre 2024.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Christelle VERDALLE est fixée à l'Hôtel du Département à Gap.

NOTIFICATION

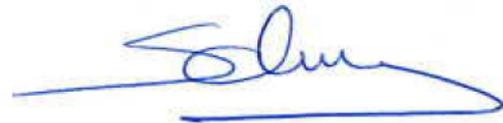
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Christelle VERDALLE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

AUTRES

ARRETE DU 07 NOV. 2024

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Marielle FERRARIS, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux au grade de Rédacteur, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005241018001078001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Marielle FERRARIS ;
- SUR** la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 01 novembre 2024, Madame Marielle FERRARIS, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Échelon 10 (IB 558 - INM 478) Ancienneté au 21 février 2020	Rédacteur Catégorie : B Échelon 12 (IB 563 - INM 482) Ancienneté au 1 ^{er} novembre 2020

ARTICLE 2 : A cette même date, Madame Marielle FERRARIS, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe bénéficie d'un avancement à l'échelon supérieur comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Rédacteur Catégorie : B Échelon 12 (IB 563 - INM 482) Ancienneté au 1 ^{er} novembre 2020	Rédacteur Catégorie : B Échelon 13 (IB 597 - INM 508) Ancienneté au 1 ^{er} novembre 2024

ARTICLE 3 : Madame Marielle FERRARIS devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.

ARTICLE 4 : A l'issue de ce stage, Madame Marielle FERRARIS pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, au grade de Rédacteur, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.

ARTICLE 5 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

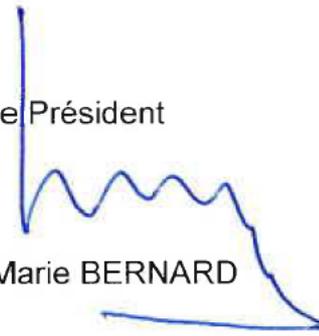
PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD



DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Marielle FERRARIS
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

ARRETE DU 07 NOV. 2024

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Karine LIMOUZIN, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle dans le cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-Éducatifs au grade de Conseiller socio-éducatif, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les dispositions du décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-Éducatifs ;
- VU** le décret n° 2017-906 du 9 mai 2017 modifiant l'échelonnement indiciaires applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs et aux puéricultrices territoriales ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-Éducatifs ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005241025000519001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Karine LIMOUZIN ;
- SUR** la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Karine LIMOUZIN, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Catégorie : A Échelon 10 (IB 732 - INM 610) Ancienneté au 4 février 2023	Conseiller socio-éducatif Catégorie : A Échelon 10 (IB 740 - INM 645) Ancienneté au 19 mai 2023

- ARTICLE 2 :** Madame Karine LIMOUZIN devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.
- ARTICLE 3 :** A l'issue de ce stage, Madame Karine LIMOUZIN pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-Éducatifs, au grade de Conseiller socio-éducatif, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.
- ARTICLE 4 :** L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.
- ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

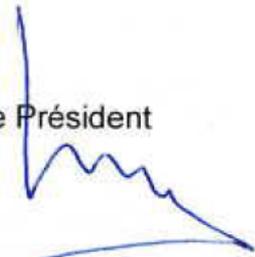
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président



Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Karine LIMOUZIN
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

ARRETE DU 07 NOV. 2024

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Céline PIERROT, Rédacteur principal 2^{ème} classe dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux au grade d'Attaché, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de Fonction Publique ;
- VU** le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
- VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- VU** le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005241018001099001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Céline PIERROT ;
- SUR** la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2024, Madame Céline PIERROT, Rédacteur principal 2^{ème} classe, est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Attaché
Catégorie : B	Catégorie : A
Échelon 03 (IB 429 - INM 394)	Échelon 03 (IB 499 - INM 435)
Ancienneté au 1 ^{er} novembre 2023	Ancienneté au 1 ^{er} novembre 2024

ARTICLE 2 : Madame Céline PIERROT devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.

ARTICLE 3 : A l'issue de ce stage, Madame Céline PIERROT pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Attachés, au grade d'Attaché, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Céline PIERROT
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

DIVERS

ARRETÉ du 29 NOV. 2024

Objet : Composition de la Commission de validation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12-2 et R. 314-39 à R. 314-43-1,
- Vu** le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et au tarif journalier des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD),
- Vu** le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS),
- Vu** le décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 sur la préfiguration du nouveau modèle de tarification des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD),
- Vu** la délibération n° 6551 du 7 novembre 2017 du Conseil Départemental relative à la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- Vu** la délibération n° 8279 du 23 avril 2020 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes relative à la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,
- Vu** les arrêtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département fixant le calendrier pluriannuel des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap,
- Vu** la délibération n° CD-24-09-2996 du Conseil Départemental du 19 septembre 2024 relative à la mise en place d'une commission de validation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission Consultative est présidée par le Président du Département ou son représentant.

Article 2 :

Les membres de la Commission sont les suivants :

- Les élus du Département ;
- La Direction Générale des Services ;
- La Direction Générale Ajointe du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités ;
- La Chef du Service Gestion des Établissements et Services ;
- Un représentant des services thématiques (Autonomie, Aide Sociale à l'Enfance, Gestion des Établissements et des Services) ;

Un représentant de l'Établissement ou Service Social ou Médico-Social concerné peut être invité pour présenter le dossier.

Article 3 :

Le délai de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Marseille est de deux mois à compter de la notification ou de la publication dudit arrêté, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à Gap le, 29 NOV. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-Président

Patrick RICOU

Jean-Marie BERNARD